

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024**

N°DCM-2024-004

OBJET :

PERSONNEL

Revalorisation de la valeur unitaire
des tickets restaurants du
personnel communal

Au 1^{er} janvier 2024

Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 16 janvier 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

Absents : M. POCHON - Mme D'ALMEIDA.

Madame Marion FETTET-RICHONNIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 stipule que l'attribution des titres restaurant entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale distinctes de la rémunération des agents des collectivités locales. Le titre restaurant représente une participation de l'employeur à la restauration de ses agents pendant leurs jours de travail ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial de Châtillon-sur-Chalaronne, le 23 novembre 2023, sur le principe d'augmenter la valeur faciale des tickets restaurant ;

Monsieur MARTINON explique aux conseillers que la valeur faciale du ticket, actuellement en vigueur pour le personnel de la Ville de Chatillon-sur-Chalaronne, est de 7,00 €. Un agent effectuant un service à temps plein sur au moins 4,5 jours dans la semaine se voit octroyer 15 tickets. La prise en charge du financement par la collectivité est de 60 % et à hauteur de 40 % par l'agent ;

Considérant le contexte économique et social (inflation sur les frais alimentaires et plafonnement de paiement à 25,00 € depuis 2022) ;

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour),

DECIDE de fixer la valeur faciale des titres restaurant à 8,00 € à compter du 1^{er} janvier 2024, avec une participation de la Commune maintenue à 60 %, soit 4,80 € par ticket,

... / ...

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces permettant la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi délibéré le 22 janvier 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS

A blue circular official stamp of the Mayor of Chatillon-s-Chalaronne. The stamp features a central emblem with a castle and a sun, surrounded by the text "MAIRIE de CHATILLON-s-CHALARONNE" and "REPUBLIQUE FRANÇAISE". Below the emblem is the number "01400". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 26/01/24
Et dépôt en Préfecture
Le : 26/01/24

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.